



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE 7 MSP

UCH/19/7.MSP/5
Paris, le 18 juin 2019
Original : Anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE**

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES

**Septième session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle IV
20-21 juin 2019**

Point 5 de l'ordre du jour provisoire :

Rapport sur les activités du Secrétariat

Le présent document contient le Rapport du
Secrétariat sur ses activités pour la période allant de
mai 2017 à juin 2019.

Résolution requise : paragraphe 30

Annexe 2 - Liens entre les cadres d'établissement des rapports : programme C/5 de l'UNESCO, ODD et résultats des activités du Secrétariat (2017-2019)

Introduction

1. Le présent document rend compte des activités du Secrétariat mises en œuvre entre mai 2017 et juin 2019. Il présente les réalisations et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme conçu conformément aux documents-cadres suivants :
 - 39 C/5 Programme et budget pour le programme majeur IV, Résultat escompté 4, et indicateurs de performance correspondants ;
 - Objectifs de développement durable (ODD) et objectifs propres à la Convention (en particulier les ODD 11 et 14, voir la présentation des ODD à l'annexe 1).
2. Afin d'assurer une présentation cohérente des activités, le rapport met en exergue la relation entre les réalisations et les indicateurs de performances et les objectifs propres au Programme et 39 C/5 et au budget approuvés, et fait référence aux objectifs et indicateurs respectifs des ODD.
3. L'annexe 2 contient un tableau qui illustre les liens entre le cadre d'établissement des rapports du programme C/5 de l'UNESCO, les objectifs des ODD et les principales réalisations de la Convention de 2001 entre 2017 et 2019. Les activités reflétées ont été menées au siège de l'UNESCO, à Paris (France) et au sein des bureaux hors siège.

Réunions statutaires

4. La sixième session de la Conférence des États Parties à la Convention de 2001 a eu lieu au siège de l'UNESCO les 30 et 31 mai 2017. Elle a été précédée d'une journée d'échange consacrée aux ODD, et a été accompagnée d'une soirée de projection vidéo (France), d'une réception, et d'une exposition photo (Cuba). Au cours de la session, les États parties ont noté avec préoccupation les contraintes en matière de personnel et de budget du Secrétariat. Ils ont élu six nouveaux membres au Conseil consultatif scientifique et technique (STAB), et approuvé sept meilleures pratiques sur l'accès au patrimoine culturel subaquatique (UCH). Ils ont également adopté une nouvelle stratégie de ratification et de mise en œuvre. Le Président de la Conférence a lancé un appel au Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur les Océans et le Droit de la Mer (CNUDM), à la Division des Affaires Maritimes et du Droit de la Mer (DOALOS), au Réseau des Nations Unies sur les Océans, et à d'autres parties prenantes afin de renforcer la collaboration. La Conférence a approuvé une mission technique du STAB au Guatemala. Enfin, elle a décidé de revoir son règlement intérieur.
5. La conférence susmentionnée a été directement suivie, le 1er juin 2017, par la huitième réunion de son STAB, et une neuvième réunion a eu lieu les 23 et 24 avril 2018. Lors de sa huitième réunion, le STAB a demandé qu'une attention particulière soit accordée à la sécurité de tous les membres des missions du STAB, et a recommandé de modifier le règlement intérieur de la Conférence des États parties concernant l'organisation du STAB. Il a également développé les critères d'évaluation des meilleures pratiques. Lors de sa neuvième réunion, le STAB a exprimé son inquiétude au sujet de la protection du site de

l'épave du San José (1708), situé au large de Cartagena de Indias (Colombie), Il a également encouragé les États parties à exprimer leur soutien à la protection des Skerki Banks, un site situé dans les eaux internationales, à savoir la zone économique exclusive de Tunisie. Enfin, une journée d'échange précédant la neuvième réunion du STAB a permis de renforcer la coopération entre le Secrétariat de la Convention de 2001 et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO).

Ratifications

6. Depuis mai 2017, cinq autres États membres de l'UNESCO ont ratifié la Convention de 2001 (Cap-Vert, Costa Rica, Égypte, États fédérés de Micronésie et Koweït).

Missions du STAB

7. *Nessebar, Bulgarie* (28 novembre au 3 décembre 2017) : le bien du patrimoine mondial « Ancienne ville de Nessebar » (Bulgarie) a accueilli une mission consultative invitée par les autorités bulgares et menée conjointement par des experts du STAB et du Conseil international des monuments et des sites (organe consultatif auprès du Comité du patrimoine mondial). Les experts ont évalué l'état de conservation du site, y compris des vestiges archéologiques sous-marins, et ont renforcé les capacités des experts bulgares en matière de gestion côtière et de préparation des études d'impact sur le patrimoine. Ils ont effectué une étude sous-marine et ont formulé des recommandations concernant les recherches supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour évaluer le potentiel archéologique du site submergé de Nessebar, et pour évaluer les mesures destinées à minimiser les impacts sur les vestiges submergés, conformément à l'article 5 de la Convention de 2001.
8. *Lac Atitlán, Guatemala* : la sixième Conférence des États Parties a approuvé, par la Résolution 10 / MSP 6, la demande du Guatemala d'envoyer une mission du STAB au lac Atitlán afin d'évaluer les mesures concernant l'île du temple englouti. Bien que l'Espagne ait généreusement accordé les fonds nécessaires, les missions n'ont pas encore été réalisées en attendant la finalisation des termes de référence.

Réunions d'orientation régionales et nationales

9. L'UNESCO a organisé les réunions suivantes afin de promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention de 2001 aux niveaux national et régional :
 - a) **Réunion régionale pour l'Afrique, Grand Bassam, Côte d'Ivoire, juin 2017**

L'UNESCO a organisé conjointement avec le Ministère de la Culture de la République de Côte d'Ivoire une réunion régionale pour l'Afrique. Il a souligné l'importance de la ratification de la Convention de 2001 et s'est efforcé de renforcer les capacités. Outre les présentations d'experts internationaux sur des thèmes spécifiques, une table ronde a été organisée sur l'état du patrimoine subaquatique dans les pays participants. Cette activité a contribué à la mise en œuvre du programme phare 5 de la stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique.
 - b) **Réunion nationale pour le Costa Rica, San José, août 2017**

Dans le cadre du projet « Sauvegarde du patrimoine culturel subaquatique en Amérique latine et dans les Caraïbes », financé par l'Agence espagnole pour la Coopération internationale au Développement (AECID) et avec le soutien du Musée national du Costa Rica, un atelier national sur la protection du patrimoine culturel subaquatique s'est tenu au Costa Rica le 23 août 2017. Parmi les participants figuraient les autorités nationales

du Costa Rica, chargées de la ratification et de l'application de la Convention de 2001, ainsi que des archéologues et des représentants du secteur du tourisme dans le pays. Dans le prolongement direct de la réunion, le Costa Rica a ratifié la Convention de 2001.

c) **Réunion régionale pour l'Asie, Makassar, Indonésie, septembre 2017**

L'UNESCO et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), avec le soutien du Ministère indonésien de l'Éducation et de la Culture, ont organisé une conférence régionale conjointe les 19 et 20 septembre 2017 à Makassar, en Indonésie. Elle visait à renforcer la protection du patrimoine subaquatique en Asie du Sud-Est, et a rassemblé les principaux acteurs travaillant dans le domaine de la protection du patrimoine culturel subaquatique des États membres de l'ASEAN et du Timor-Leste. La conférence a permis de mieux comprendre la Convention de 2001, et a soutenu la création d'un nouveau centre de recherche à Makassar.

d) **Réunion nationale pour la République Dominicaine, Santo Domingo, décembre 2017**

L'UNESCO et le Ministère de la Culture de la République Dominicaine ont organisé un atelier national sur la protection du patrimoine culturel subaquatique à Saint-Domingue le 7 décembre 2017, en vue d'adopter un plan d'action national pour la ratification et l'application de la Convention de 2001. Cet atelier s'adressait principalement aux autorités nationales, a clarifié les questions relatives à la ratification de la Convention de 2001, et a démontré les avantages de son application. Deux membres du STAB ont facilité les discussions sur les questions scientifiques, et les autorités responsables se sont fermement engagées à ratifier la Convention.

e) **Réunion nationale pour San Salvador, Salvador, février 2018**

Une réunion nationale sur la Convention de 2001 s'est tenue à San Salvador (El Salvador) le 6 février 2018, et a été organisée par l'UNESCO et la Direction du Patrimoine culturel et naturel du Ministère de la culture du Salvador. Elle a été financée par l'Espagne. L'atelier, auquel ont participé plusieurs ministères et institutions nationales, était axé sur le patrimoine culturel subaquatique dans le pays et visait à adopter un plan d'action national. Il a également examiné les succès remportés dans d'autres pays d'Amérique centrale.

f) **Atelier régional sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, Copacabana, Bolivie, juin 2018**

La réunion régionale organisée en Bolivie a rassemblé des participants venus d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de l'Équateur, du Pérou, de la République Dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela, et a été financée par l'UNESCO et l'Agence belge de Développement (Enabel). Cette réunion, organisée en étroite coopération avec le Bureau de l'UNESCO de Quito (Équateur), a favorisé la ratification et l'application de la Convention, et l'accès au patrimoine culturel subaquatique. Un nouveau projet de musée a été envisagé.

g) **Réunion régionale pour l'Europe, Zadar, Croatie, novembre 2018**

A l'occasion de l'Année européenne du Patrimoine culturel 2018, le Centre international d'archéologie subaquatique (Centre UNESCO de catégorie II) a organisé une conférence internationale sur le « Patrimoine culturel subaquatique en Europe aujourd'hui » les 25 et 26 octobre 2018 à Zadar, en Croatie. L'événement a été organisé sous le patronage de l'UNESCO et avec le soutien du Ministère croate de la Culture afin de favoriser le dialogue, d'échanger des expériences et des idées, de promouvoir un tourisme culturel durable, d'élaborer des normes objectives pour les interventions dans les environnements historiques, et de combattre le trafic illégal de biens culturels.

h) ***SAMOA Pathway - Protection du patrimoine culturel subaquatique pour le développement durable des Petits États insulaires en développement (PEID), Apia, Samoa, novembre 2018***

La manifestation parallèle sur la protection du patrimoine culturel subaquatique pour le développement durable a eu lieu le 1er novembre 2018 lors de la Réunion interrégionale pour l'examen à mi-parcours de SAMOA Pathway (Apia, Samoa). SAMOA Pathway aide les PEID à conserver leur patrimoine culturel subaquatique et les invite à devenir parties à la Convention de 2001. L'événement parallèle a fourni aux représentants des PEID des mises à jour sur les progrès réalisés en matière d'application de SAMOA Pathway pour la protection du patrimoine culturel subaquatique. Cette activité contribue à la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID, en particulier la priorité 4, objectif 2 : Renforcer les capacités des PEID à sauvegarder leur patrimoine culturel et naturel, y compris le patrimoine culturel marin et subaquatique.

i) ***Réunion régionale pour l'Afrique de l'Ouest, Gorée, Sénégal, janvier 2019***

L'UNESCO, en étroite collaboration avec le Ministère de la Culture du Sénégal, a organisé une réunion régionale pour les États africains de l'île de Gorée sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, du 22 au 24 janvier 2019. Cette réunion a réuni dix pays africains de la côte Atlantique pour élaborer des mesures de protection communes fondées sur ces trois principes : (1) renforcement des dispositions légales existantes, (2) renforcement des capacités nationales et (3) promotion de la coopération régionale.

j) ***Réunion ministérielle pour l'Afrique de l'Est, Malindi, Kenya, mars 2019***

L'UNESCO, en collaboration avec le Ministère des Sports et du Patrimoine du Kenya, la Commission nationale pour l'UNESCO et les musées nationaux du Kenya, a organisé une série de réunions : (1) une conférence ministérielle régionale, (2) un atelier technique sur la protection du patrimoine culturel subaquatique pour le développement durable du tourisme en Afrique orientale, et (3) un atelier sur les musées et le patrimoine subaquatique à Malindi, Kenya. Tous ont contribué à mobiliser les ministres responsables de la Culture de la région, à mieux faire connaître la Convention et à susciter leur intérêt pour la ratification de la Convention de 2001, à promouvoir la mise en place de mesures nationales de sauvegarde, à renforcer les synergies pour la protection du patrimoine culturel subaquatique dans la région, et à accroître le potentiel de ce patrimoine pour le développement d'un tourisme durable.

k) ***Réunion régionale du GALC, Panama City, Panama, mars 2019***

L'UNESCO, en coopération avec les autorités panaméennes, a organisé une réunion régionale pour 20 États de la région du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GALC). Cette réunion a été soutenue par l'Espagne et a évalué la suite donnée par les États de la région à l'application de la Déclaration ministérielle de Lima de 2013. Elle a également assuré le suivi de la mission du STAB du Panama en 2015.

l) ***Réunion régionale pour la Mer Caspienne, Almaty, Kazakhstan, mai 2019***

Saisissant l'occasion de l'évolution récente du statut juridique de la Mer Caspienne, l'UNESCO a organisé sa première réunion régionale à Almaty destinée à promouvoir la ratification de la Convention de 2001 dans la région de la Mer Caspienne. Elle a réuni des représentants de neuf pays riverains de la Mer Caspienne et a promu la Convention comme un outil de sauvegarde majeur.

10. Le Secrétariat a en outre participé aux ateliers et réunions techniques suivants sur la protection du patrimoine culturel subaquatique :

a) ***Réunion nationale pour la Chine, Hailing, Chine, novembre 2017***

La conférence internationale « Découvertes et recherches sur le naufrage de Nanhai I » a eu lieu sur l'île de Hailing, en Chine, et a été sponsorisée par les autorités chinoises.

Elle s'est concentrée sur plusieurs sujets liés à l'archéologie subaquatique en Chine et en Asie.

b) **Réunion en face-à-face de UN Oceans, Siège de l'UNESCO, mars 2018**

UN-Oceans a tenu sa dix-septième réunion en face à face à l'invitation de la Commission océanographique intergouvernementale au Siège de l'UNESCO. La réunion a été organisée par la DOALOS et a réuni des membres de UN Oceans issus de différents organismes des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation maritime internationale (OIM), le Bureau du Haut Représentant des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP). Le Secrétariat de la Convention de 2001 y a participé en tant que membre du réseau.

Le Président a notamment rappelé la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie au service du développement durable de 2021 à 2030, à l'appui de l'Agenda 2030. Les membres sont tenus d'élaborer conjointement un plan d'activités jusqu'en 2020 sous la direction de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Conformément à cette décision, la neuvième réunion du STAB a recommandé la mise en œuvre d'activités de soutien (voir Résolution 7 / STAB 9). Le Musée national du Danemark a prévu une première réunion à cet effet en mai 2019.

c) **Atelier international sur le patrimoine culturel subaquatique et les recherches scientifiques en milieu marin, Bodrum, Turquie, octobre 2018**

L'UNESCO a participé à l'atelier international sur le « Régime juridique du patrimoine culturel subaquatique et des recherches scientifiques en milieu marin » à Bodrum, en Turquie. L'atelier a été organisé conjointement par le Ministère turc du Développement, la Délégation de l'Union européenne en Turquie, la Commission nationale turque pour l'UNESCO, et le Center for Oceans Law and Policy (COLP) de l'Université de Virginie. Les membres du groupe d'experts ont apporté leur expertise sur les aspects techniques et juridiques de la protection du patrimoine culturel subaquatique dans le cadre de la Convention de 2001. Les discussions se sont également concentrées sur les implications pour les recherches scientifiques en milieu marin en rapport avec le patrimoine culturel subaquatique. Le cas des Skerki Banks a fait l'objet d'une attention particulière au cours des discussions.

d) **Atelier régional sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, Berlin, Allemagne, décembre 2018**

L'UNESCO a participé à l'atelier régional sur la protection du patrimoine culturel subaquatique à Berlin (Allemagne). Cet atelier a été organisé dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel au Ministère allemand des Affaires étrangères, et l'UNESCO a été invitée à présenter la Convention de 2001 et à participer aux débats sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et la ratification de la Convention.

e) **Atelier du projet CONCHA à l'Université NOVA de Lisbonne, Portugal, novembre 2018**

L'Université NOVA de Lisbonne, au Portugal, a accueilli le premier atelier du projet CONCHA (acronyme de « Crossing Seas », « Rising Islands », et « Connecting People »). La Chaire UNESCO de l'Université pour le patrimoine culturel océanique, créée en 2016, a invité le Secrétariat à l'événement. Les institutions partenaires ont profité de l'occasion pour développer davantage leur coopération en matière d'activités de formation.

f) **Deux réunions sur la protection des vestiges archéologiques submergés dans les eaux internationales : le cas des Skerki Banks (ZEE), février et mai 2019**

Début 2018, l'Italie a informé l'UNESCO du pillage en cours et des menaces liées aux activités industrielles sur les sites archéologiques des Skerki Banks, situés dans la zone économique exclusive tunisienne et sur le plateau continental tunisien dans le bassin méditerranéen. L'Italie a ainsi lancé le processus de coopération internationale pour la protection du patrimoine culturel subaquatique dans les eaux internationales, conformément au cadre de la Convention de 2001. La Tunisie s'est félicitée de la notification et a accepté d'assumer le rôle d'État coordonnateur, comme le prévoient les dispositions de la Convention. Plusieurs États parties à la Convention, à savoir l'Algérie, l'Égypte, l'Espagne, l'Italie, le Maroc, l'Italie et la France, se sont déclarés prêts à fournir des conseils sur la manière d'assurer une protection efficace du site.

Une première réunion d'information sur ce cas a été organisée par la Tunisie le 6 février 2019 au Siège de l'UNESCO. Une réunion technique sur les mesures de protection concrètes et les recherches scientifiques a suivi les 10 et 11 juin 2019 en Tunisie. Le cas des Skerki Banks est un exemple de protection des éléments de patrimoine culturel subaquatique importants pour l'humanité, dans les eaux internationales, en soulignant la pertinence juridique et pratique de la Convention de 2001.

Prise de conscience, sensibilisation du public, et renforcement des capacités

11. Le Secrétariat a publié les documents techniques suivants et une vidéo promotionnelle :

- Rapport technique sur la législation relative au patrimoine culturel subaquatique et examen du programme dans les cinq pays de Micronésie, par Craig Forrest et Bill Jeffery, UNESCO : 2018, 143 pages. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366460>;
- Protection du patrimoine culturel subaquatique dans le Pacifique : Rapport sur les meilleures pratiques en matière de protection et de gestion du patrimoine culturel subaquatique lié à la Seconde Guerre mondiale, Pacific Underwater Cultural Heritage Partnership (PUCHP) (éd.), UNESCO 2017, 112 pages, (soutenu par l'Université Tokai et le Heritage Emergency Fund de l'UNESCO) ;
- Production d'une courte vidéo promotionnelle « Identité culturelle des océans », 1:28 min, publiée en 2017, (soutenue par l'Agence espagnole de Coopération internationale au Développement). <https://www.youtube.com/watch?v=oRgpDGJApWQ>;
- Un commentaire juridique sur la Convention de 2001 et un manuel de formation à la protection du patrimoine culturel subaquatique pour la région du GALC en espagnol sont en cours de préparation.

12. **Collecte de données sur les dommages causés au patrimoine culturel subaquatique** : la Conférence des États parties, lors de sa sixième session, a demandé au Secrétariat de recueillir, avec l'appui du STAB, des données auprès des États parties sur les dommages causés au patrimoine culturel subaquatique par les situations d'urgence dues aux conflits, aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques (voir Résolution 8 / MSP 6). Le Secrétariat devrait présenter ces données lors de la septième session de la Conférence des États Parties, ainsi que les mesures proposées pour renforcer la protection du

patrimoine culturel subaquatique. Toutefois, à ce jour, le Secrétariat n'a reçu qu'un petit nombre de réponses de la part des États parties.

13. **Meilleures pratiques en matière d'accès** : la Conférence des États Parties a approuvé sept exemples de meilleures pratiques en matière d'accès au patrimoine culturel subaquatique. Des justifications plus détaillées de la désignation sont en préparation. Une cérémonie spéciale a eu lieu en décembre 2017 à l'occasion de la désignation comme meilleure pratique d'accès du Musée du patrimoine culturel subaquatique de Campeche, au Mexique. Le Secrétariat a participé à la fois aux festivités et à la Conférence qui les accompagnait.
14. La France, le Portugal, la Slovénie et l'Espagne ont soumis quatre nouvelles propositions de désignation de « meilleures pratiques » pour examen par le STAB.
15. **Site Web en versions arabe et chinoise** : la version arabe du site Web de la Convention de 2001 a été développée avec le soutien de la Fondation Sultan Bin Abdulaziz Al-Saud. Le site Web en chinois a été mis à jour grâce au soutien d'un stagiaire généreusement détaché par le gouvernement chinois.
16. **Manifestation promotionnelle** : le Secrétariat a été le fer de lance du lancement de la Journée annuelle de la plongée pour la Paix, qui vise à promouvoir la protection du patrimoine culturel subaquatique au niveau mondial. L'événement a été lancé le 28 juin 2014 et se déroule chaque année depuis, et propose à chaque fois un nouveau programme d'activités diversifié pour le grand public ;
17. **Renforcement des capacités** : deux ateliers de formation sur la protection et la recherche du patrimoine culturel subaquatique devraient avoir lieu en 2019 en République islamique d'Iran et au Mexique.

Sensibilisation de la communauté scientifique

18. **Coopération des ONG** : le Secrétariat de la Convention de 2001 a organisé la première réunion des 15 ONG accréditées de la Convention de 2001 en marge de la neuvième réunion du STAB (23 et 24 avril 2018). Les participants ont élaboré un ensemble d'actions conjointes pour améliorer le renforcement des capacités liées à la protection du patrimoine culturel subaquatique. Une deuxième réunion des ONG accréditées s'est tenue le 18 décembre 2018 au Siège de l'UNESCO, dans le but également de trouver des moyens d'améliorer le soutien à l'application de la Convention de 2001 par une collaboration renforcée avec les ONG. Une troisième réunion d'ONG aura lieu le 19 juin 2019 lors de la réunion internationale sur le Patrimoine culturel subaquatique à Brest, en France. Quatre des ONG précédemment accréditées ont été proposées pour une ré-accréditation et un suivi. La Conférence des États parties examinera leur cas.
19. **Coopération universitaire (UNITWIN)** : deux réunions du réseau UNITWIN ont été organisées, en avril 2017 et mai 2018 au Siège de l'UNESCO. Ces réunions ont rassemblé plus de vingt universités spécialisées dans la formation liée au patrimoine culturel subaquatique. En conséquence, les réunions ont débouché sur un certain nombre d'accords de projets concrets, et de nouveaux membres y ont adhéré. Une troisième réunion du réseau UNITWIN est prévue pour juin 2019, parallèlement à la réunion internationale sur le patrimoine culturel subaquatique de Brest, en France.

20. **Centre international d'archéologie sous-marine (ICUA, Centre de catégorie II)** : le ICUA est situé à Zadar, en Croatie. Il a organisé une réunion régionale en novembre 2018 pour promouvoir la ratification de la Convention de 2001 dans la région. Le nouveau directeur du Centre, M. Mladen Pešić, a cherché à mobiliser les efforts et à coordonner les activités futures en établissant une communication proactive et stratégique avec le Secrétariat, qui a désigné un chargé de programme de liaison à cette fin.
21. **Deux nouvelles chaires pour le patrimoine culturel subaquatique** : des chaires de l'UNESCO sur le patrimoine culturel subaquatique ont été créées à l'Université NOVA (Lisbonne, Portugal) et à l'Université d'Aix-Marseille (France). La collaboration se concentre sur la mise à disposition d'une assistance scientifique et sur la formation. L'Université française a participé à la mission du STAB à Nessebar (Bulgarie) en 2017, et l'Université portugaise a aidé les États africains dans la recherche et la protection de sites de naufrages portugais.

Culture et objectifs de développement durable

22. Le Secrétariat est un membre actif du Réseau des Nations Unies sur les Océans et coopère étroitement avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO) pour contribuer aux réalisations des ODD.
23. En juin 2017, lors de la Conférence des Nations Unies sur les Océans, qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, aux États-Unis, le STAB a organisé, avec le Secrétariat, un événement parallèle sur la Convention de 2001 et sa contribution aux ODD.
24. Une autre manifestation parallèle sur la protection du patrimoine culturel subaquatique pour le Développement durable a eu lieu le 1er novembre 2018 lors de la Réunion interrégionale pour l'examen à mi-parcours de SAMOA Pathway à Apia, Samoa. Étant donné que les océans représentent un élément important de l'identité et de la culture des PEID, SAMOA Pathway aide les PEID à conserver leur patrimoine culturel subaquatique et les invite à devenir parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. La manifestation parallèle était axée sur les relations entre les progrès réalisés par SAMOA Pathway et la protection du patrimoine culturel subaquatique et contribue au Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID, en particulier la priorité 4, objectif 2 : renforcer les capacités des PEID à sauvegarder leur patrimoine culturel et naturel, y compris le patrimoine culturel marin et subaquatique.
25. D'autres initiatives connexes comprennent un stand de l'UNESCO destiné à promouvoir la Convention de 2001 à la Conférence sur l'Économie bleue de Nairobi au Kenya (novembre 2018) et la participation du Secrétariat à la dix-septième réunion en face-à-face des Nations Unies sur les Océans au Siège de l'UNESCO en mars 2018.

Contribuer aux priorités transversales de l'UNESCO

26. Le Programme et le budget 39 C/5 de l'UNESCO comprennent plusieurs priorités globales et groupes cibles prioritaires. Un résumé de la façon dont le Secrétariat a contribué à ces priorités est présenté ci-dessous.
- a) **Priorité globale Afrique** : conformément au programme phare 5 de la stratégie opérationnelle Priorité Afrique, le Secrétariat a renforcé son action en Afrique par une série de réunions régionales et ministérielles et d'ateliers de formation organisés en

étroite collaboration avec les institutions africaines et les États membres. Depuis 2017, trois réunions régionales et ministérielles ont eu lieu en Côte d'Ivoire (juin 2017), au Sénégal (janvier 2019) et au Kenya (mars 2019) pour promouvoir la ratification et l'application de la Convention de 2001 aux niveaux national et régional, renforcer les capacités dans le domaine de l'archéologie subaquatique et améliorer la protection du patrimoine culturel subaquatique dans la région. Onze pays africains ont ratifié la Convention à ce jour. Trois autres activités de formation sont prévues au Kenya et au Mozambique en 2019.

- b) Égalité entre les sexes** : conformément au Plan d'action prioritaire de l'UNESCO pour l'égalité entre les sexes pour 2014-2021 (GEAP II), l'égalité entre les sexes a été recherchée chaque fois que possible dans les activités et réunions organisées par l'UNESCO. Dans le domaine de l'archéologie subaquatique, les femmes expertes sont encore sous-représentées et, à l'heure actuelle, seules deux des douze membres du STAB sont des femmes. Le Secrétariat continue donc d'encourager une plus large participation des femmes dans tous les aspects de ses activités et réunions afin de contribuer à l'égalité des sexes.
- c) Petits États insulaires en développement (PEID)** : le Secrétariat aide vivement les PEID à renforcer leurs capacités de protection et de gestion du patrimoine culturel subaquatique conformément à la Convention de 2001 et au Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID (en particulier, priorité 4, objectif 2 : renforcer les capacités des PEID à protéger leur patrimoine culturel et naturel, y compris le patrimoine culturel marin et subaquatique). Aujourd'hui, la région du GALC compte pas moins de onze pays PEID ayant ratifié la Convention dans le but de mieux protéger le patrimoine culturel et les sites submergés. Le programme Patrimoine culturel subaquatique dans le Pacifique a été lancé lors d'un premier atelier régional aux îles Salomon en 2009. Suite aux résultats SAMOA Pathway de la Conférence internationale sur les PEID (Apia, Samoa, 2014), deux rapports sur la protection du patrimoine culturel subaquatique lié à la Seconde Guerre mondiale (2017) et un rapport sur l'examen des politiques et programmes liés au patrimoine culturel subaquatique dans les cinq pays de Micronésie (2018) ont été publiés. En 2018, les États fédérés de Micronésie (FSM) sont devenus le premier État partie à la Convention de 2001 du Pacifique.
- d) Jeunesse** : l'engagement des jeunes est un élément clé pour améliorer la sensibilisation et l'accès responsable au patrimoine culturel subaquatique pour le développement durable. Conformément à la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la Jeunesse, le Secrétariat s'efforce d'inclure en priorité des composantes « Jeunesse » à ses activités. Il s'efforce de viser un public jeune, en particulier par l'utilisation et la production de médias audiovisuels, comme la vidéo promotionnelle. La Consultation nationale sur le patrimoine culturel subaquatique dans les États fédérés de Micronésie (Chuuk, FSM, mars 2018) a grandement bénéficié de la participation active de nombreux jeunes.
- e) Culture et conflit** : conformément à la Stratégie pour le renforcement de l'action de l'UNESCO en faveur de la protection de la Culture et de la Promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé, le Secrétariat cherche ardemment à renforcer la capacité des États membres à empêcher la perte et les dommages causés à leur patrimoine culturel subaquatique par les conflits armés. Il y est parvenu en développant les capacités institutionnelles et professionnelles pour renforcer la protection, en particulier dans les régions concernées, comme par le biais de la réunion régionale pour les États arabes à Abu Dhabi/Sharjah (Émirats arabes unis, janvier 2019). Le Secrétariat s'efforce en outre d'intégrer la protection de la culture aux processus de consolidation de la paix en s'engageant avec les parties prenantes concernées en dehors du domaine de la Culture, comme le Réseau des Nations Unies sur les Océans, INTERPOL, et d'autres parties prenantes. En outre, le Secrétariat a mis en œuvre diverses activités dans le domaine de l'éducation pour la paix, en mettant l'accent sur le

patrimoine culturel subaquatique lié aux deux premières guerres mondiales.

Ressources humaines et financières du Secrétariat

27. Effectifs du Secrétariat : dans sa Résolution 4 bis / MSP 6, la Conférence des États Parties a demandé « au Directeur général de renforcer le Secrétariat de la Convention de 2001 en fournissant du personnel spécialisé et qualifié travaillant exclusivement pour la Convention de 2001, et en nommant, avant la prochaine session de la Conférence des États parties, au moins deux fonctionnaires permanents supplémentaires et en allouant le budget nécessaire pour la bonne exécution des tâches et projets réalisés par le Secrétariat de la Convention de 2001 ». La Conférence a également prié le Directeur général de présenter un rapport sur l'application de cette décision lors de la même session de la Conférence. La résolution 7 / MSP 6 encourage vivement « les États membres à mettre à la disposition du Secrétariat des professionnels qualifiés (détachés, experts associés ou autres) afin d'aider à promouvoir la ratification et l'application nationale de la Convention de 2001 de l'UNESCO ». Actuellement, le Secrétariat est composé de :

- a) 1 Directeur/Secrétaire ;
- b) 2 professionnels ;
- c) 1 agent des services généraux ; et
- d) 1 personnel détaché du Panama.

28. Financement : dans sa résolution 7 / MSP 6, la Conférence des États Parties a demandé aux États parties de soutenir la ratification de la Convention de 2001 de l'UNESCO en fournissant au Secrétariat des contributions extrabudgétaires et en nature. Toutefois, la somme globale des fonds reçus reste en deçà des besoins réels du Secrétariat.

a) Les contributions extrabudgétaires en 2017 et 2018 se sont élevées à :

- 200 000 USD de la part de l'Espagne
- 80 000 USD de la part de la Sultan Bin Abdulaziz Al-Saud Foundation, Arabie Saoudite
- 34 130 USD de la part de la France
- 92 650 USD de la part de la Belgique

29. Le « Fonds pour le patrimoine culturel subaquatique » (compte spécial) a été créé pour faciliter la collecte de fonds pour les activités liées à la protection du patrimoine culturel subaquatique, conformément à la décision de la deuxième Conférence des États Parties de 2009 (voir résolution 8 / MSP 2). Toutefois, jusqu'à présent, aucune contribution volontaire n'a été versée sur ce compte. Le Fonds vise à renforcer le fonctionnement de la Convention, les projets de coopération internationale, les capacités du Secrétariat, et d'autres activités prioritaires liées à la Convention de 2001. Il est essentiel que les États parties soutiennent et versent des contributions volontaires pour activer le Fonds et promouvoir, entre autres, une ratification et une application plus larges de la Convention.

30. Compte tenu du rapport susmentionné, la Conférence des États Parties souhaitera peut-être examiner la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION 5 / MSP 7

La Conférence des États parties, lors de sa septième session,

1. Ayant examiné le document UCH/19/7.MSP/5 et ses annexes,
2. Prend note du rapport du Secrétariat sur ses activités pour la période 2017-2019 ;
3. Remercie tous les États parties concernés d'avoir soutenu l'application de la Convention de 2001, en particulier en ce qui concerne la protection du patrimoine culturel subaquatique des Skerki Banks et les initiatives de la Tunisie et de l'Italie, qui ont permis la toute première application du Système de coopération des États prévu par la Convention de 2001 ;
4. Encourage les États parties à exprimer leur soutien et leur volonté de coopérer à la protection du site des Skerki Banks ;
5. Encourage également la Tunisie et le Secrétariat à partager cette expérience avec d'autres institutions du Réseau des Nations Unies sur les océans traitant de questions similaires ;
6. Note avec satisfaction que les États parties ont versé des contributions volontaires, des contributions en nature, et ont mis à disposition des détachements, des stagiaires ou des experts associés auprès du Secrétariat de la Convention de 2001, à savoir l'Espagne, la Chine et Panama ; et
7. Appelle à un renforcement du soutien humain et financier à la Convention afin d'assurer l'efficacité de son application.

Annexe 1 - Aperçu des ODD pertinents pour la Convention de 2001

Objectif de développement durable 11 Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables	
OBJECTIFS	INDICATEURS
<p>11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel mondial</p>	<p>11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de tout le patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte et mondial), par niveau de gouvernement (national, régional et local/municipal), par type de dépenses (dépenses de fonctionnement/investissements), et par type de financement privé (dons en nature, secteur privé à but non lucratif, et parrainage)</p>

Objectif de développement durable 14 Préserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources maritimes à des fins de développement durable	
OBJECTIFS	INDICATEURS
<p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers afin d'éviter des impacts négatifs importants, notamment en renforçant leur résilience, et prendre des mesures pour les restaurer afin d'avoir des océans sains et productifs</p>	<p>14.2.1 Part de zones économiques exclusives nationales gérées selon des approches écosystémiques</p>
<p>14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones côtières et marines, conformément au droit national et international, et sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles</p>	<p>14.5.1 Couverture des zones protégées en lien avec les zones maritimes</p>
<p>14.7 D'ici à 2030, accroître les avantages économiques que les petits États insulaires en développement et les pays les moins développés tireront de l'utilisation durable des ressources maritimes, notamment grâce à une gestion durable de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme</p>	<p>14.7.1 Pêche durable en pourcentage du PIB dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays</p>
<p>14.A Accroître les connaissances scientifiques, développer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, en tenant compte des Critères et des directives de la Commission océanographique intergouvernementale sur le transfert des techniques marines, afin d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en voie de développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins développés</p>	<p>14.A.1 Part du budget total de recherche allouée à la recherche dans le domaine des technologies marines</p>
<p>14.C Améliorer la préservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en appliquant le droit international tel qu'il est reflété dans le CNUDM, qui offre le cadre juridique pour la préservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme rappelé au paragraphe 158 de The Future We Want</p>	<p>14.C.1 Nombre de pays qui ont progressé en matière de ratification, d'acceptation et d'application, par le biais de cadres juridiques, politiques et institutionnels, d'instruments liés aux océans qui appliquent le droit international, tel que reflété dans le</p>

	CNUDM, pour la préservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources
--	--

Annexe 2 - Liens entre les cadres d'établissement des rapports : programme C/5 de l'UNESCO, ODD et résultats des activités du Secrétariat (2017-2019)

C/5 Résultat escompté n°158 : ER 4 : identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, en particulier grâce à la ratification étendue et à l'application effective de la Convention de 2001				
ER 4 Indicateur de performance	Objectifs en matière de ODD	Évalué d'après :	Base de référence	Réalisations/Résultats
Bonne gouvernance assurée par l'application des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2001	11.4 14.2 14.7 14.A	- Décisions prises, offrant des orientations stratégiques pour l'application de la Convention de 2001 - Les PEID participent aux travaux des organes directeurs, en faisant part de leurs préoccupations et de leurs objectifs lors des débats et des décisions qui en découlent		- Décisions et recommandations appropriées prises lors de la huitième et de la neuvième réunion du STAB en 2017 et 2018 - Plus de dix PEID ont participé à chaque réunion du STAB (augmentation supplémentaire attendue lors des réunions suivantes)
Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 2001, en particulier en Afrique et dans les PIED	14.5 14.7 14.C	- Nombre d'États parties	58, dont dix en Afrique et dix PEID	- 61 États parties, dont 11 en Afrique et 12 PEID - Organisation de réunions régionales et techniques à l'attention des pays africains et des PEID pour renforcer la promotion et la ratification de la Convention - Manifestation parallèle sur la protection du patrimoine culturel subaquatique pour le Développement durable organisée à l'occasion de la Réunion interrégionale de SAMOA Pathway (Apia, Samoa, 30 octobre - 1er novembre 2018).
Augmentation du nombre d'États membres qui ont pris des mesures pour concevoir ou mettre à jour les politiques de protection du patrimoine subaquatique en vue de la réalisation des objectifs de la Convention de 2001	14.5 14.7	- Cadres nationaux harmonisés avec la Convention - Harmonisation des politiques nationales conformément à la Stratégie globale - Lois nouvelles ou mises à jour soutenant l'application effective de la Convention	Dix, dont deux en Afrique et deux PEID	Plusieurs États membres ayant bénéficié d'un appui ont pris des mesures pour harmoniser leur législation nationale et concevoir et mettre à jour des politiques de protection du patrimoine culturel subaquatique conformément à la Convention de 2001
Le nombre de parties prenantes soutenues qui ont contribué à la protection et à la sensibilisation a augmenté	14.2 14.A	- Niveau d'engagement des parties prenantes étatiques et non étatiques - Initiatives de sensibilisation de la jeunesse et d'accès responsable, y	30	- 43 parties prenantes soutenues (15 ONG et 28 universités) - soutien à un musée du patrimoine culturel subaquatique ; élaboration d'un outil d'éducation à l'attention de la jeunesse et de deux publications

		compris pour le patrimoine subaquatique - Lancement d'initiatives de sensibilisation		- Réunions annuelles des ONG et UNITWIN pour coordonner les travaux et faire progresser la recherche
Augmentation du nombre d'États membres qui ont fourni des éléments probants concernant la réalisation des objectifs pertinents en matière de ODD (extrabudgétaires uniquement)	Tous les objectifs	- Nombre d'États membres qui ont fourni des éléments probants concernant la réalisation des objectifs pertinents en matière de ODD.		Travaux en cours